



N^o 161

Le 30 juin 1989

NOMINATION D'UN MEMBRE CANADIEN
À LA COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a annoncé aujourd'hui la nomination de M. le Bâtonnier Henri Grondin, associé de l'étude Grondin, Poudrier, Bernier, comme membre de la Cour permanente d'arbitrage (établie par la Convention pour le règlement pacifique des différends internationaux de 1899).

M. Grondin remplace M. Yves Fortier, c.r., Ambassadeur et Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a démissionné le 30 avril 1989. M. Grondin terminera le mandat de l'Ambassadeur Fortier qui expire le 29 juin 1990. Les trois autres membres canadiens de la Cour permanente d'arbitrage sont l'honorable Mme le Juge Bertha Wilson, M. Edward G. Lee, c.r., et le Professeur Edward McWhinney, c.r.

Les membres de la Cour permanente d'arbitrage sont nommés pour une période de six ans et ne reçoivent aucun honoraire. Ils sont choisis parmi les quatre secteurs de la communauté juridique canadienne, à savoir la magistrature, le milieu universitaire, la fonction publique et les avocats en exercice.

Outre les fonctions d'arbitre qu'ils peuvent être appelés à exercer, les membres canadiens forment également le Groupe national canadien créé conformément au Statut de la Cour internationale de Justice. La fonction du Groupe consiste à soumettre au Secrétaire général des Nations Unies des candidatures en vue de l'élection de juges de la Cour internationale de Justice par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

- 30 -

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures